

Compte rendu  
Conseil municipal du jeudi 22 octobre 2020

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Germain Bilat, Catherine Gerber, René Gruhier, Carlos Madeira Branco, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier

Conseillers municipaux excusés : Lucie Baudier.

Secrétaire de séance : Germain Bilat.

Madame le Maire procède à l'appel et déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

➤ **1/ Etat d'assiette ONF**

Madame le Maire expose le programme de coupe de bois 2021 proposé par M. Vignot et vu avec les garants du bois lundi 19 octobre.

Des questions se posent encore sur certaines parcelles (ex : La suffisance de la parcelle 13 proposée pour l'affouage 2020/2021)

Madame le Maire propose de repousser le vote de cet état d'assiette au prochain Conseil municipal.

*Le Conseil municipal décide de repousser le vote de ce programme au prochain Conseil.*

➤ **2/ Création d'une aire de jeux**

M. Julien Olivier présente le projet :

Il est proposé de créer une aire de jeux, à destination des enfants de 2-3 à 12 ans, sur le terrain communal à l'arrière du bâtiment de l'ancienne école (derrière la cour).

Cet espace de loisirs s'inscrit dans le cadre d'une volonté du Conseil municipal d'aménager des espaces extérieurs de jeux pour les enfants de la commune (50 enfants de moins de 15 ans) et qui permettra également de créer du lien social entre les habitants en proposant un lieu d'échanges et de détente dans un ensemble ombragé et aménagé. Plusieurs sociétés spécialisées dans la création d'aire de jeux pour les enfants ont été sollicitées pour proposer des devis.

Le montant prévisionnel des travaux incluant le terrassement et les équipements de jeux s'élèvent à 30 000 € HT. Afin de permettre à la commune de réaliser ce projet, des subventions seront demandées aux divers organismes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Montant	Taux
Etat (DETR)	9 000 €	30%
Crédit agricole	3 000 €	10%
Commune (Autofinancement - fonds propres- emprunt)	18 000 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>100%</b>

Une demande de subvention sera également déposée auprès de la CAF même si la création d'aire de jeux n'apparaît pas dans les opérations qu'elle subventionne.

Intervention de Germain Bilat : Proposition d'un aménagement pour terrain de pétanque en bordure d'aire de jeux.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à établir des dossiers de demande de subventions sur la base de ce plan de financement prévisionnel à l'Etat (DETR) et à tout autre organisme et administration.

*Le Conseil municipal adopte la création de l'aire de jeux, le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire a déposé des dossiers de demande de subventions.*

### ➤ 3/ Création d'un site internet

M. Madeira Branco présente la proposition de la commission communication :

La Commission communication a sollicité plusieurs agences et entreprises compétentes en matière de création de site internet.

3 devis ont été retenus et analysés.

Au regard des prestations proposées et du montant des devis analysés, il a été décidé de retenir l'offre de « Campagnol.fr » qui est un service de création de site Web mis en place par l'Association des Maires Ruraux de France dans le but de permettre à toutes les communes de France de disposer d'un site internet à moindre coût.

Le service proposé est de mettre à disposition de la commune un site internet créé et personnalisé selon ses besoins, pour un coût de fonctionnement de 220 TTC/an.

L'option du financement d'un site internet créé spécialement pour la commune et dont elle fait l'acquisition a été jugé trop coûteux (5 000 €) au regard des autres projets plus prioritaires de la commune sur le court terme.

Il sera proposé au Conseil municipal de valider le choix de Campagnol pour la création du site internet et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents s'y afférant.

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création du site internet avec Campagnol.fr*

### ➤ 4/ Eclairage public

Madame le Maire expose le sujet :

Lors d'une réunion avec notre interlocuteur du SIED (M. Fleurotte), il nous a été exposé les bénéfices :

- ⇒ du passage à l'éclairage public à Led. Les économies réalisées sont de l'ordre de 50 % dès la première année et le retour sur investissement est de 2 à 3 ans.
- ⇒ de l'extinction de l'éclairage public la nuit : réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, économie d'énergie, réduction de la consommation d'énergie dans un but écologique.

Dans un premier temps, il nous est proposé de faire un test d'extinction de l'éclairage public la nuit (entre 23h et 5h du matin). Les économies réalisées seraient de l'ordre de 15 %.

M. Fleurotte nous a indiqué que les services de gendarmerie n'observent pas plus de cambriolages ou de délinquance nocturne dans les villages où l'éclairage public est éteint la nuit.

Il est proposé de réaliser un test d'extinction de l'éclairage public la nuit sur la période hivernale du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021 moins propice aux sorties nocturnes.

Intervention du Conseil : demande de faire une information par voie d'affiche et sur panneaupocket.

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le test d'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 5H du matin du 1er novembre 2020 au 1er mars 2021.*

### ➤ 5/ Prix des services communaux

Trois délibérations existent pour déterminer le prix des services communaux : location des salles communales, concession cimetière, journée de distillation, location de chapiteaux. Sur les préconisations du percepteur, il y a lieu de faire une seule délibération, plus claire et plus précise sur laquelle apparaîtra la totalité des services.

Le conseil municipal adopte (4 votes pour et 7 abstentions) les tarifs suivants :

- Cimetière, concession trentenaire : 150€
- Journée distillation : 30€
- Salles des fêtes le week-end :
  - o chèque de caution : 150 €
  - o habitants de la commune : 120 €
  - o particuliers extérieurs : 150 €
  - o associations extérieures : 150 €
  - o entreprise du village : 120 €
  - o entreprises extérieures : 150 €
  - o association de théâtre : 600 € / an
  - o associations de la commune : location dégressive : 1<sup>er</sup> WE : 80€, 2<sup>ème</sup> WE : 60€, 3<sup>ème</sup> WE : 40 €.
- Location salles des fêtes pour la journée (8H / 18H) : 70 €
- Location salle du périscolaire (40 pers max) :
  - o Chèque de caution : 150 €
  - o Associations du village (8h-18h) : gratuit
  - o habitants de la commune : 100 €
  - o particuliers extérieurs : 200 €
- Location chapiteau (4\*3) : chèque de caution de 350 €
  - o La journée : 50 €
  - o Le Week-end : 70 €
  - o Gratuit pour les associations de la commune et pôle scolaire/école.

#### ➤ Questions diverses :

- o Secrétariat de mairie (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la secrétaire de mairie ne sera plus présente le samedi matin en mairie, de ce fait une réflexion est menée sur la replanification des permanences),
- o Plus de location possible de la salle des fêtes et du péri : Covid-19
- o A ce jour, la cérémonie du 11 novembre est planifiée à 10H30 à Oiselay
- o Tour de table des délégués de commissions pour un point sur avancement des dossiers :
- o Commission affaires sociales : Présentation des Ateliers Bons jours mis en place en début de mois.
- o Commission Voirie : avancée des travaux de la RD5, fiche de cotation des rues et tableau prévisionnel des travaux qui seront présentés au prochain conseil.
- o Commission Urba : Discussion sur les dossiers en cours
- o Bâtiments Communaux : Prise de contact avec ABF et entreprise spécialisée en rénovation.
- o Sécurisation des arrêts de bus : réflexion sur un aménagement de voirie pour sécuriser l'arrêt de bus de Oiselay
- o Point CCPR
- o Paniers des anciens : commandés, la distribution va être organisée.
- o Commission chemins ruraux : 2 avis divergent sur la mise en place de la taxe sur la dégradation des chemins ruraux et notamment sur le fait que les propriétaires fonciers soient imposés. Des éléments concrets seront apportés pour pouvoir en débattre au prochain conseil.
- o Nuisances de voisinage : Point sur les dossiers en cours.

